

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### Lecture de M. Brownson (1).

Dans mes discours précédents, j'ai fait voir "Pourquoi je ne suis point un Protestant?" J'ai aussi démontré particulièrement "Pourquoi je suis un Catholique." J'ai fait voir que le Protestantisme, en tant que *Protestantisme*, est une pure négation, et que, s'il était raisonné d'une manière consistante et logique, il conduirait à la négation universelle, au reniement de toutes choses. Je ne sache pas qu'il y ait une meilleure preuve de la fausseté d'un système, que cette considération qu'étant appliqué à ses fins, il menerait à la négation universelle. Car la vérité est essentiellement quelque chose, et non une nullité. De là seulement se déduit le vrai. Maintenant, un système basé sur une négation, procédant d'un principe purement négatif, ne peut conduire à autre chose qu'à une négation, c'est-à-dire, au mensonge, qui est tout simplement la négation de la vérité; car la nullité est la meilleure expression que je connaisse du mensonge. Le Protestantisme est seulement la négation du Catholicisme, et, comme il renie le Catholicisme sans lui opposer aucune vérité, il s'ensuit de la fausseté du protestantisme, que le catholicisme est vrai; car, de deux données contradictoires, l'une étant démontrée fautive, prouve par là même que l'autre est vraie. J'ai fait voir que la question à son terme était entre le Catholicisme et le Protestantisme, et la négation, et que tout homme doit embrasser l'un ou l'autre. J'ai essayé de le faire comprendre en démontrant que je ne pourrais abandonner le Protestantisme sans adopter le Catholicisme; car autrement où ira-t-il? Je ne puis aller au Paganisme, qui est aussi un autre Protestantisme plus ancien; ici je serais encore dans le Protestantisme. Je ne pourrais plus trouver le repos dans aucune des premières sectes hérétiques, car toutes les sectes sont hérétiques, et le Protestantisme implique en soi toutes les hérésies. De là j'ai conclu qu'entre le Catholicisme et le pur néant, il n'y a pas une troisième alternative, et que, comme tout homme doit être chrétien, ou renier toute espèce de religion, ainsi tout homme doit être Catholique, ou renier le Catholicisme en entier. Entre les Protestants et les Catholiques, il n'y a pas un Christianisme commun; il ne peut y avoir de grandes vérités religieuses communes aux deux, car la religion ne peut exister que comme un système, et dans une église. La question se réduit donc à une seule, non pas à telle forme de Christianisme ou à telle autre, mais entre le Catholicisme et le non-Catholicisme, de quelque nature qu'il soit. J'ai essayé de démontrer que le Catholicisme est la seule continuation de l'ordre religieux qui a toujours existé dans le monde, et que Dieu a établi pour l'homme dès le commencement. Alors, par un autre ordre d'arguments, je me suis efforcé d'établir que l'Eglise Catholique est, et qu'elle doit être l'Eglise de Dieu, et cela, à cause de ce miracle étonnant de sa continue existence en dépit de l'opposition qu'elle a constamment éprouvée de la part des hommes et des démons, des puissances du monde et des puissances de l'enfer. Attribuée de toutes parts, elle a vu ses ennemis tomber à droite et à gauche, et elle a survécu. Persécutée, molestée, elle est toujours sortie saine de la fournaise dont les flammes n'ont été fatales qu'à ses ennemis.

(1) Cet article est une traduction faite par inadvertance, de la récente lecture de Dr. Brownson sur le Catholicisme et le Protestantisme. — Voir les *Mélanges* des 27 et 30 avril, et 4 mai.

Je conclus de là que son existence, malgré toutes les contradictions, est un miracle, son institution miraculeuse; qu'elle était par conséquent l'Eglise de Dieu, et que ce qu'elle professe est d'être infallible. Or, si elle est infallible, elle enseigne la vérité; par conséquent, c'est le devoir de tout homme de se soumettre à cette infallibilité enseignant la vérité, puisqu'en lui désobéissant on ne désobéit pas à une institution humaine, mais à un enseignement divin, et qu'en lui résistant et en la combattant, l'on combat et l'on résiste à son fondateur; qu'en la blasphémant, on blasphème Dieu. Cependant, on n'a demandé de prouver que l'Eglise fut infallible. *Preuve-moi, m'a-t-on dit, prouve-moi que l'Eglise Catholique est infallible, et je me ferai Catholique.* Je ne sais quelles preuves peuvent désirer des hommes parlant ainsi. Je leur demanderais: quelle espèce de preuve désirez-vous? Croyez-vous à l'infaillibilité des Stes. Ecritures? Oui, dites-vous, parce qu'elles sont inspirées. Mais comment savez-vous qu'elles sont inspirées? Par l'évidence des miracles, dites-vous encore. Mais les miracles ne peuvent être une preuve d'une inspiration divine pour enseigner. D'après les miracles on peut conclure qu'il y a une mission divine, et le concours de l'assistance de Dieu, et l'on en peut conclure que, comme Dieu est vrai, de même le prédicateur, assisté et commissionné par lui, doit enseigner la vérité; les miracles faits par lui ou en sa faveur sont ses lettres de créance, elles sont comme enlées par le Seigneur des Seigneurs; et ainsi, de cette commission d'enseigner, l'on dérive l'infaillibilité de celui qui enseigne, parce que Dieu est la vérité et que, s'il a donné commission d'enseigner, sa parole est un gage de la véracité du prédicateur.

Ainsi, pour établir l'infaillibilité de l'Eglise enseignante, tout ce qu'il y a à faire, c'est de prouver la divinité de sa mission pour enseigner. Si je puis démontrer le premier point, j'ai droit d'en inférer le second. Mais les protestants n'entendent pas cela, quelque clair que cela soit. Ils n'entendent pas par le mot *Eglise* ce qu'il exprime pour les Catholiques. Les protestants s'imaginent que l'Eglise vient de ce monde et non du ciel; qu'elle est l'ouvrage des hommes, et non celui de Dieu. Leur idée d'une Eglise est que l'on prêche avant toute la doctrine, que l'on y croie, et qu'ensuite, ceux qui la croient s'assemblent et fondent une église. Prenez pour exemple la définition anglicane de l'Eglise, et, peut-être aussi de toutes les sectes protestantes, l'Anglicanisme a retenu le plus, ou pour parler correctement, a perdu le moins de la véritable idée de l'Eglise. La définition anglicane de l'Eglise est que *c'est une congrégation d'hommes fidèles, dans laquelle la pure parole de Dieu est prêchée, et les sacrements dûment administrés.* Ainsi, la définition anglicane fait de la vraie foi, la pure parole de Dieu, et de la due administration des sacrements, le gage ou la preuve de la vraie Eglise, et, par conséquent, suppose que chaque homme doit d'abord découvrir quelle est la vraie foi, la pure parole de Dieu, et la due administration des sacrements, et qu'ayant découvert tout cela *sans Eglise*, il doit regarder autour de lui pour trouver quelque association religieuse où la vraie foi soit enseignée, la pure parole de Dieu prêchée, et les sacrements dûment administrés, et qu'il doit ensuite s'unir à ce corps pour qu'il lui enseigne ce que c'est que la vraie foi, ce qu'est la pure parole de Dieu, et comment les sacrements doivent être dûment administrés.

Mais comment celui qui cherche à trouver la vraie Eglise pourra-t-il discerner la vraie foi, la pure parole de Dieu, ou comment les sacrements peuvent être dûment administrés? Les caprices, le préjugé, la fantaisie, peuvent conduire un homme à faire choix de ce qu'il lui plaira d'appeler *une Eglise* mais une telle Eglise ne peut avoir d'autorité comme enseignante. Cet homme ne la peut regarder comme *le don de prêcher*; car, s'il le fait, il lui *recommande ses recherches pour trouver l'Eglise* qui doit lui enseigner le vrai dogme. Mais nous, protestants ne se fatigant jamais à proposer des dogmes; il suppose que cela vient naturellement comme la méthode de lire et d'écrire de Dogberry. Un anghen, ainsi que je l'ai fait voir précédemment) n'a pas la moindre idée des vraies fonctions de l'Eglise; il n'entretient aucune notion plus élevée, plus logique sur l'Eglise, que les autres sectes que j'ai déjà indiquées. Les autres sectes protestantes supposent que l'Eglise est une simple congrégation d'individus, rassemblés par une communion sympathique, et par une certaine conformité d'opinion, qui forme leur foi et leur régénération, pour introduire leur entrée dans l'Eglise. Avec une intelligence aussi absurde de l'Eglise, de ses fonctions et de son origine, il n'est pas surprenant que les protestants ne comprennent pas ce que les Catholiques entendent par *Eglise*.

Par Eglise, les catholiques entendent une Institution de Dieu, établie de Dieu, et tenant de lui une mission, dans un but défini. Les catholiques croient que le but de la Révélation a été de donner au genre humain, non pas une foi désorganisée, mais une foi centralisée en une même institution; mais une institution parfaitement organisée, et en tout capable de remplir ses fonctions. Ici, je ne puis m'empêcher de faire remarquer une autre idée des protestants envers l'Eglise. Ils ont à son égard des doctrines semblables à celles des Epicuriens au sujet du monde. Ceux-ci ne nient pas l'existence de Dieu ou des dieux; ils se bornent à méconnaître leur Providence. S'ils admettent que Dieu a créé le monde, ils ne peuvent croire que ce Dieu s'occupe du monde après l'avoir créé; ils font semblant de croire qu'il l'a tiré du néant, qu'ensuite il lui a donné son impulsion en le lançant dans l'espace pour qu'il s'arrange comme il le peut! Les protestants parlent beaucoup cette idée par rapport à la manière que Dieu en use envers son Eglise: ils peuvent admettre qu'il a établi une église, qu'il lui a donné une foi, qu'il l'a dotée de sacrements, mais qu'ensuite, fatigué de son ouvrage, il l'a mise de côté pour qu'elle s'arrangeât elle-même. *Marche et fais les affaires à ton propre compte!* Les protestants ne peuvent croire que les mêmes causes qui ont nécessité l'établissement de l'Eglise agissent encore, et qu'elles soient aussi nécessaires qu'à l'époque de sa première institution. C'est cette difficulté de croire à la Providence continue et surabondante de Dieu sur son Eglise, qui rend si difficile aux protestants la croyance à une Eglise infallible sur la terre, ou l'infaillibilité d'une Eglise établie de Dieu et nécessairement infallible. Comme les Epicuriens, ils ignorent la Providence continuelle de Dieu; et ainsi, peu satisfaits de la preuve de sa mission Divine, et de sa mission de prêcher à tous les peuples, ils ne cessent de demander continuellement d'autres preuves de l'infaillibilité de l'Eglise: Ainsi donc, mon argument en faveur de l'infaillibilité de l'Eglise, comme enseignante, s'appuie uniquement sur sa mission Divine d'enseigner. J'étais pleinement

convaincu de ce fait, lorsqu'il me fut dit que j'étais protestant, que si Dieu avait établi une Eglise, une telle Eglise devait être infallible. Ainsi, même à titre de protestant, je n'ai que ces deux questions à établir: "J.-C. a-t-il établi une Eglise?" et si vous répondez affirmativement: "Quelle est cette Eglise?" Il ne peut y avoir que deux questions entre Catholiques et Protestants. La preuve que J.-C. a établi une Eglise, est la seule preuve que l'on puisse donner, et la seule preuve qui existe, de l'infaillibilité de l'Eglise. On ne prouve pas autrement l'infaillibilité, soit des Apôtres, soit des Ecritures, ou celle de l'Eglise. Nous prouvons sa mission Divine par les miracles, et son infallibilité d'après sa mission. En preuve de la mission divine, j'ai eu recours à ses miracles les plus étonnants; son existence continuée pendant plusieurs siècles, malgré l'opposition constante et active qu'elle a eue à vaincre, ses triomphes continuels sur ses adversaires; et, par cette mission divine, je prouve son infallibilité. On doit aussi se ressouvenir qu'il ne peut pas y avoir une maison à mi-chemin que l'Eglise est, ou une imposture gigantesque, ou qu'elle est au moins tout ce qu'elle professe d'être; qu'elle ne peut être en partie bonne, en partie mauvaise; en partie vraie, en partie fautive; car elle se présente au monde et se proclame comme commissionnée pour enseigner toutes les nations. Si elle n'a pas cette commission, elle est fautive, et joue un rôle imposteur; et, supposer que la protection de Dieu s'étende sur une Eglise fautive, c'est blasphémer contre Dieu. Voyons maintenant quelle lumière nous fournit l'histoire pour prouver les droits de l'Eglise à se dire divinement commissionnée.

En recourant aux Ecritures comme à l'histoire véritable de ces enseignements, je vois qu'il est dit de J.-C. qu'il a établi un corps d'hommes pour enseigner le monde: "Allez, leur dit-il, et enseignez toutes les nations; voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles," ou, "jusqu'à la consommation de toutes choses." Ici donc, si ce rapport historique est vrai, si J.-C. a parlé en ces termes, c'était une mission donnée en termes les plus clairs que l'on puisse employer. A qui cette commission a-t-elle été donnée? Aux Apôtres; mais certainement, non aux Apôtres comme individus, — car les individus sont mortels, et cettemission est donnée pour durer jusqu'à la fin des siècles — mais aux Apôtres comme à un corps perpétuel, et qui, comme corps seulement, peut subsister jusqu'à la fin du monde. Ils devaient enseigner, et enseigner toutes les nations. De là, toutes les nations doivent recevoir leur enseignement. J.-C. s'est-il rendu garant pour eux? Leur a-t-il promis sa protection dans l'accomplissement de cette mission? "Voilà que je suis avec vous tous les jours." Il leur promet donc de les rendre capables d'exécuter ses ordres. Peut-on donner une commission plus universelle et plus complète que celle-là? Etsi, en vertu d'une telle mission, ils doivent enseigner toutes les nations, ils ne peuvent exécuter cet ordre qu'autant qu'ils auront l'infaillibilité pour eux, car, s'ils ne sont infallibles, ils peuvent eux-mêmes tomber dans l'erreur, et enseigner ainsi le mensonge. D'après l'histoire donc, je dis que l'Eglise qui possède la succession et la communion des Apôtres, en vertu des promesses de Jésus-Christ, est infallible.

Mais, on me demande encore: Comment des hommes qui sont individuellement faillibles, peuvent-ils être collectivement infallibles? Je dois avouer que je ne puis entendre une pareille objection sans éprouver quel-

que peine de la faiblesse de nos frères séparés. C'est un signe qu'ils ne comprennent pas ce que les Catholiques entendent par *l'infaillibilité de l'Eglise*. L'infaillibilité, en effet, ne peut appartenir à aucune collection d'hommes individuellement, et, collectivement, ils ne peuvent être plus infallibles que pris un à un. Non, les catholiques ne supposent pas que des hommes deviennent infallibles parce qu'ils sont réunis en corps, mais ils supposent, au plutôt ils sont assurés que le Saint-Esprit est avec l'Eglise et dans elle, et que ce n'est qu'en vertu de sa présence qu'on peut affirmer que l'Eglise est infallible. L'infaillibilité que les Catholiques proclament pour l'Eglise ne vient pas d'une somme de sagacité ou de prudence humaine, mais de l'assistance surabondante du St. Esprit, dont le devoir est d'enseigner toute vérité. L'objection des Protestants vient de leur vue payenne de Dieu, et de sa manière d'agir avec son Eglise; vue, comme je l'ai fait voir, qu'ils partagent avec les Epicuriens.

Il faut que je sois absolument ignorant des règles du raisonnement, si la méthode d'argumenter que j'ai employée jusqu'ici n'est pas amplement suffisante pour prouver l'existence d'une Eglise infallible. J'ai démontré que cette Eglise infallible est l'Eglise Catholique, car nulle autre qu'elle ne saurait l'être. L'Eglise me parle donc en la place et avec l'autorité de Dieu. J'ai une pleine assurance que tous les mots qu'elle prononce sont sa parole, et que tous ses commandements et ses décisions sont les commandements et les décisions de Dieu. Je ne puis pas plus refuser de l'écouter, de lui obéir ou rejeter ses décisions, qu'oser fermer mes oreilles à la voix de Dieu, ou rejeter ses ordres. Je l'entends aujourd'hui résonner à mes oreilles, comme autrefois des milliers d'Israélites, l'entendirent parler sur le sommet nuageux de la montagne de Sinaï. Mais j'ai un autre argument à offrir.

Pour être chrétien, il faut croire *quelque chose*; et le nom même de *Croyants* donné aux chrétiens, l'exige. La croyance est nécessaire au salut, car, sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. Or, *quelque chose* que l'on doit croire, comme essentiel au salut, est la vérité, toute la vérité, et l'exacte vérité. La vérité, car il répugne à l'idée qu'on a de Dieu, comme étant le Dieu de vérité, de croire que l'homme puisse être sauvé par le mensonge; la vérité toute entière, car on ne peut supposer que Dieu étant la sagesse même, ait révélé des vérités qu'il n'est pas nécessaire à l'homme de croire; l'exacte vérité, car la vérité qui n'est pas exacte est mêlée de mensonges, ce qui est l'erreur; et l'erreur ne peut être plus agréable au Dieu de vérité et de pureté que le mensonge. Donc, pour être sauvé, il est nécessaire de croire, et, par conséquent, de connaître toute la vérité et l'exacte vérité que Dieu a révélée aux hommes. Mais comment peut-on obtenir la connaissance de cette vérité? Elle ne peut naître d'elle-même dans l'entendement humain; elle ne peut être le fruit de l'intellect de l'homme; elle ne vient pas par intuition. Il faut l'apprendre; et, s'il faut l'apprendre, il faut donc qu'elle soit enseignée, et, si elle doit être enseignée, il faut donc qu'il y ait un prédicateur. L'orgueil de l'homme lui fait refuser de croire à ce principe: de là son mépris pour le prédicateur et pour la tradition. Aveuglé par l'orgueil, l'homme ne voit pas que toute science doit venir de Dieu, et cela par la Tradition; car, s'il cessait de nous instruire, si l'esprit humain venait à oublier tout ce que Dieu lui a enseigné par la tradition, toute science s'en-

**LE MONTAGNARD**  
OU LES  
**DEUX REPUBLIQUES.**  
1793—1848.  
(Seconde partie—1848.)  
La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.  
C. D. V.  
CHAPITRE NEUVIÈME.  
Suite.  
A peine celui auquel ces questions avaient été faites eut-il prononcé ces quelques mots, que deux autres, dont les yeux étaient également bandés, se penchèrent à la fois avec un tressaillement involontaire, car tous deux venaient de reconnaître la voix qui avait parlé; et ils murmurèrent avec une profonde simplicité:  
C'est Arthur de Savernay!  
Mathias s'était approché! insensiblement, il toucha le bras d'Arthur, et lui dit à voix basse:  
—L'ami Mathias est là...  
Celui qui s'était assis devant la table se leva.

Citoyen, dit-il, je vais te dire les réponses que tu dois faire, et tu les répéteras après moi.  
Le président continua:  
—"Tu jures de ne rien révéler à personne ce que tu auras vu ou entendu ici?"  
—Je le jure.  
—Si tu manquais à ce serment?"  
—L'homme masqué dit à Dominique:  
—"Que ce contenu qui est suspendu sur ma tête et que je ne vois pas, soit plongé trois fois dans ma poitrine."  
Le récipiendaire répéta la phrase d'une voix claire et accentuée.  
"Que penses-tu de la royauté et des rois?"  
—"Que la royauté est inexorable et que les rois sont aussi funestes pour l'espèce humaine que les tigres pour les autres animaux."  
Celui qui devait répéter cette phrase garda un instant le silence.  
—Citoyen, dit un des membres du tribunal, d'une voix rude, cette réponse est écrite dans nos statuts et tu dois la répéter.  
Alors la personne masquée qui s'était placée derrière Arthur, s'approcha doucement du jeune homme et lui glissa rapidement ces mots à l'oreille:  
—Arthur! Arthur!  
Les membres du tribunal, attentifs et silencieux, regardaient.  
Le jeune homme eut un tressaillement qui lui parcourut tout le corps, et son visage pâle s'empourpra subitement.  
—Eh! elle ici! murmura-t-il d'une voix

comprimée, en serrant étroitement la main qui avait touché la sienne.  
Et, passant brusquement la main sur son front, comme s'il eût voulu en chasser les pensées qui l'obsédaient, il répéta d'une voix ferme les paroles que l'homme masqué avait prononcées devant lui.  
—Dieu du ciel! dit Dominique en lui-même; le marquis Arthur de Savernay ose répéter de semblables paroles!...  
L'interrogatoire continua:  
—Pour quel gouvernement es-tu prêt à donner ta vie?"  
L'homme masqué répondit:  
—"Pour le gouvernement du peuple par lui-même, c'est-à-dire pour la République."  
Arthur répéta les mêmes paroles.  
—Maintenant, écoute-moi, reprit le président du tribunal, les principes que tu viens d'énoncer sont les seuls justes, les seuls qui puissent faire marcher l'humanité vers le but qui lui est fixé; mais nos ennemis sont nombreux et puissants, ils ont à leur disposition toutes les forces sociales.  
—L'erreur a des prosélytes, répondit fermement Arthur; mais la vérité a pour elle l'aventure.  
Le président continua:  
—"Nous républicains, notre nom est proscrit, nous n'avons que notre courage et notre bon droit. Toi, qui viens à nous, réfléchis; un bandeau est encore sur tes yeux; avant qu'il ne tombe, il est encore temps de peser tous les dangers auxquels tu te votes en entrant dans nos rangs."  
—J'ai réfléchi, j'ai posé interrompit encore une fois Arthur, sans attendre que l'homme masqué lui dictât sa réponse.  
—"Le sacrifice de ta vie, la perte de ta liberté, la mort peut-être; es-tu décidé à les braver!..."  
Maintenant qu'on le plaçait en face de la misère, de la mort et des cachots, Arthur sentait toute son énergie se réveiller et se remettre dans l'enthousiasme fougueux et aveugle de sa jeunesse.  
—J'y suis résolu, dit-il d'une voix haute en redressant la tête.  
—Ah! Arthur! Arthur! dit tout bas la même voix qui tout à l'heure avait ranimé son courage chancelant, que ton front est noble et fier, quand tu te relèves ainsi!... que tu es beau, mon Arthur!...  
Le visage du jeune homme eut un rayonnement subit.  
Celui qui présidait le tribunal et qui avait interrogé Arthur était toujours debout. On voyait à travers les trous de son masque étinceler ses yeux, qui se fixaient sur le visage du jeune Savernay.  
—"La réponse nous est la preuve de ton énergie, reprit-il; lève la main, citoyen, et prête le serment suivant:  
—"Au nom de la République sainte et inviolable, je jure éternelle à tous les rois, à tous les oppresseurs de l'humanité; je jure dévouement absolu au peuple, fraternité à tous les hommes; je jure de punir les traîtres; je jure de donner ma vie, de monter même sur l'échafaud si ce sacrifice est nécessaire,

pour amener le règne de la souveraineté du peuple et de l'égalité."  
Arthur prononça les mêmes paroles que prononçait à son oreille l'homme masqué.  
Il y eut un instant de silence.  
Le président donna la voix s'animait à mesure qu'il parlait continua:  
—"Je jure de poursuivre les ennemis de la République quelque forme qu'ils puissent prendre; de les poursuivre par le fer, par le feu; je jure de me dépouiller de mes biens, de ma fortune, de quitter femme, enfants, famille, et de descendre dans la rixe combattre au premier signal; je jure obéissance inviolable au tribunal suprême, quelles que soient ses ordres. S'il y a un traître parmi nous, que mon nom soit désigné pour le frapper, je jure de le poursuivre et de l'atteindre sur quelque terre; qu'il puisse se réfugier, fut-ce mon meilleur ami, fut-ce mon frère, fut-ce mon père!...  
Jure! jure! jure!  
Après même que le président eut cessé de parler, il semblait que les échos du souterrain répétaient encore ce sinistre et terrible serment.  
Mathias, les bras croisés, était immobile; et attendait son tour.  
Dominique avait de grosses gouttes de sueur qui coulaient le long de ses tempes.  
—Seigneur! Seigneur! murmura-t-il au fond de sa conscience, faites donc couler sur nos têtes les pierres de cette maison maudite, et ensevelissez-nous sous les débris!  
—Jure! jure! jure! répéta la voix strident du président.

pour amener le règne de la souveraineté du peuple et de l'égalité."  
Arthur prononça les mêmes paroles que prononçait à son oreille l'homme masqué.  
Il y eut un instant de silence.  
Le président donna la voix s'animait à mesure qu'il parlait continua:  
—"Je jure de poursuivre les ennemis de la République quelque forme qu'ils puissent prendre; de les poursuivre par le fer, par le feu; je jure de me dépouiller de mes biens, de ma fortune, de quitter femme, enfants, famille, et de descendre dans la rixe combattre au premier signal; je jure obéissance inviolable au tribunal suprême, quelles que soient ses ordres. S'il y a un traître parmi nous, que mon nom soit désigné pour le frapper, je jure de le poursuivre et de l'atteindre sur quelque terre; qu'il puisse se réfugier, fut-ce mon meilleur ami, fut-ce mon frère, fut-ce mon père!...  
Jure! jure! jure!  
Après même que le président eut cessé de parler, il semblait que les échos du souterrain répétaient encore ce sinistre et terrible serment.  
Mathias, les bras croisés, était immobile; et attendait son tour.  
Dominique avait de grosses gouttes de sueur qui coulaient le long de ses tempes.  
—Seigneur! Seigneur! murmura-t-il au fond de sa conscience, faites donc couler sur nos têtes les pierres de cette maison maudite, et ensevelissez-nous sous les débris!  
—Jure! jure! jure! répéta la voix strident du président.

perdre, et ne pourrait jamais être retrouvée par l'intellect humain. Cependant, faisant abstraction de ce fait, les philosophes modernes nous disent de nous appuyer sur nous-mêmes de chercher en nous, et de nous enlever à l'Écriture et à la Tradition. Maintenant, j'affirme que toute science nous a été communiquée par la Tradition seule. C'est à la tradition que nous sommes redevables de la préservation des langues et de la signification de ses mots du langage. Sans le langage, la science est absolument impossible; sans le langage, nous ne pourrions nous former aucune idée d'une vérité quelconque. Nous pourrions à la vérité réfléchir sur les objets qui viennent en contact avec nos sens sans le langage; mais comment, sans son secours, les objets purement intellectuels pourraient-ils devenir sensibles, ou être matière à réflexion? Les idées, qui sont l'objet de l'intellect, doivent être fixées, et, pour ainsi dire, incarnées dans le langage avant que de pouvoir devenir le sujet de la réflexion, afin que l'esprit ait le temps de les saisir, et de les analyser. Ainsi le langage doit avoir été donné à l'homme, directement par Dieu lui-même. Imaginez des hommes qui voudraient créer un langage; Quoi! jusqu'à ce qu'ils eussent ce langage, l'idée même du langage leur serait impossible!—De tout ceci concluons que le langage est d'inspiration divine, fait par Dieu pour l'homme intellectuel et que, non-seulement les mots, mais même les idées de ces mots sont des symboles inculqués par Lui-même à l'homme. Dieu a donc donné la connaissance, et tout ce qu'elle exprime; car la connaissance ne peut être conservée, si elle n'est pas renfermée dans un corps de langage; et de là, nous voyons que l'homme dès son origine, a dû être enseigné par Dieu, et que toute connaissance dans son principe doit être surnaturelle. Depuis l'origine du monde, comment le langage nous a-t-il été transmis? Par la tradition. Par conséquent, la tradition a été le médium par lequel toute connaissance nous a été transmise; sans le langage, la science aurait été impossible; et c'est seulement en autant que le langage a été conservé dans sa pureté et son intégrité, que la science a été transmise saine et entière. Par là nous sentons la nécessité d'une caste sacerdotale, dans laquelle le langage devait être conservé dans sa pureté et son intégrité, et cette caste sacerdotale ou ordre de prêtres, a toujours existé dans le monde avant J. C., dans l'Église Catholique. Nous voyons comment, parmi les anciens gentils et chez les gentils modernes ou protestants, l'unité du discours a été perdue, comment le langage a perdu sa pureté et son intégrité, et est tombé dans la confusion; comment la corruption ou la confusion des idées a été la conséquence de ce langage confus et corrompu semblable à celui de la tour de Babel. Nous voyons pourquoi, malgré les grands génies des sages de la Grèce et de Rome, le langage de ses philosophes est décoloré et sacré, et une idée fautive est répandue sur toute leur philosophie. Ils ont substitué l'idée d'émancipation à celle de création; il en est ainsi avec le monde moderne protestant. Quoi de plus confus que son langage? Quoi de plus corrompu que son balil incohérent? C'est ainsi qu'il a toujours été et qu'il sera toujours; laissé à lui-même, le discours de l'homme devient confus, son langage se corrompt, et la science est perdue. Pour conserver le savoir dans sa pureté et son intégrité, il faut conserver le langage dans sa pureté et son intégrité, et cela ne peut se faire sans une assistance divine et l'enseignement infallible de l'Église d'aujourd'hui, comme dans l'ancien temps, c'était l'enseignement de la Synagogue, et, avant la Synagogue, l'instruction donnée par les Patriarches.

Ainsi donc, comme la science, même dans l'ordre naturel, ne peut être conservée dans sa pureté et son intégrité sans l'assistance surnaturelle d'une Église infallible; et comme ceci est spécialement vrai pour les connaissances de l'ordre surnaturel, nous sommes conduits à l'alternative d'admettre l'existence d'une Église divinement commissionnée, surnaturellement assistée, et par conséquent, infallible, ou à nier la possibilité de la science dans l'ordre surnaturel, et consé-

quemment, le moyen d'être sauvés. Mais quand Dieu a fait une religion, et donné une révélation à l'homme, il la lui a donnée pour son salut, et afin de la rendre capable d'obtenir la récompense d'une vie éternelle. Dieu doit donc avoir donné tout ce qui est nécessaire au salut; il doit par conséquent avoir fondé une Église infallible, car, sans une telle Église, la vérité révélée n'aurait pu être conservée dans sa pureté et son intégrité. Nous prouvons donc qu'une Église infallible est nécessaire à la connaissance de la vérité, de toute la vérité et de l'exacte vérité, et comme Dieu a donné à l'homme tout ce qui est nécessaire pour son salut, Dieu doit avoir fondé une Église infallible. La preuve de la nécessité d'une Église est la preuve de son existence, comme de la nécessité d'un Être, nous concluons l'existence de Dieu. L'existence de Dieu et l'existence d'une Église infallible sont appuyées sur le même genre d'évidence.

Mais, si l'y a une Église infallible, comme nous avons démontré qu'il doit y en avoir une, l'Église Catholique Romaine doit être cette Église, car aucune autre ne peut l'être. Toutes les autres sociétés, qui s'appellent l'Église ou des Églises, avouent leur faillibilité, et, par cet aveu, elles font voir manifestement qu'elles ne sont ce qu'elles confessent elles-mêmes être, c'est-à-dire faillibles. Car si elles disent vrai, elles sont faillibles, et si elles sont faillibles dans leur confession, elles doivent encore être faillibles. Ainsi, dans l'un et l'autre cas, elles sont faillibles, et nul autre que l'Église Catholique ne peut être infallible, car elle professe être l'Église, et, comme je l'ai démontré, et il y a une Église.

Je pourrais donner d'autres raisons, mais celles-ci, si elles valent quelque chose, sont abondamment suffisantes. Dans l'Église Catholique, je trouve tous mes desirs satisfaits, tous les souhaits et les besoins de ma nature spirituelle pourvus. Par son enseignement j'apprends la vérité; et en apprenant et en croyant les vérités qui sont ainsi enseignées, j'atteins à la prudence nécessaire à mon salut, et au but pour lequel Dieu a donné une religion à l'homme. A la vérité, les Protestants soulèvent des objections contre l'Église et contre sa doctrine; mais quelles objections? et d'où procèdent-elles? De ce qu'ils ne comprennent pas les doctrines qu'ils censurent et de l'habitude dans laquelle ils sont de détacher une doctrine du tout, de la considérer seule, et de ne point l'envisager comme partie d'un tout harmonieux et grand. Les Protestants reprochent à l'Église d'être l'ennemie incessante de la liberté de l'intellect et de la volonté de l'homme, comme opposée à la liberté de l'esprit, et à l'émancipation du génie. Mais enfin, à quoi vont aboutir toutes ces objections? L'homme peut-il dire que son intellect, son esprit, soit à lui pour pouvoir se plaindre de ne pas les employer à sa fantaisie? Ne les a-t-il pas reçus de Dieu et n'est-il pas responsable devant Dieu de l'usage qu'il en fera? Par conséquent, ne doit-on pas les employer en obéissance et en conformité à la volonté de Dieu? Cette volonté nous est exprimée par l'Église; et si l'Église est infallible, alors elle ne peut exercer aucune influence injuste sur l'intellect humain, ou sur la volonté humaine; car toutes ses ordonnances ne sont légitimes qu'autant qu'elles s'accordent avec la volonté de Dieu. Quel homme pourra me dire qu'en les employant légitimement, c'est en faire un sacrifice, ou que c'est être esclave qu'être soumis à Dieu?

Quelle est cette liberté si vantée de l'esprit, dont les Protestants s'enorgueillissent? L'esprit, s'il est sujet aux passions et aux caprices, est-il libre? La liberté de l'esprit consiste-t-elle à rejeter la vérité et à suivre le mensonge. La liberté consiste-t-elle à employer son d'une manière contraire à sa fin? Et cependant les plaintes des Protestants aboutissent à cela, que l'Église demande d'eux qu'ils rejettent l'erreur, qu'ils suivent la vérité, et qu'ils servent Dieu, selon toutes leurs facultés, comme leur seule fin légitime. Les Mathématiciens se plaignent-ils qu'ils sont dans les fers à raison des axiomes et des définitions de cette science? Le voyageur se plaint-il de l'enseigne qui lui montre sa route, à la rencontre de deux chemins? Dirait-il que c'est un outrage fait à sa volonté,

et qu'on le gêne dans sa liberté? Pourquoi donc se plaint-il de l'Église qui est comme une enseigne lui montrant le chemin du ciel, comme un phare l'éclairant contre les ténèbres qui pourraient le conduire à sa destruction? La liberté de conscience ne consiste pas dans la volonté de croire le mensonge, mais dans celle de suivre la vérité. Ainsi, puisque l'Église est le prédicateur de toute vérité, l'esprit seulement qui suit ses enseignements peut être libre. Parler de la liberté mentale des Protestants est une chose toute-à-fait ridicule, parce qu'ils sont de leur propre aveu continuellement en recherche de la vérité hors de la vérité, et, par conséquent, sujets à l'erreur. Les catholiques seuls possèdent la vraie liberté de l'esprit.

Mais, pour conclure, si j'ai appuyé ma thèse d'une Église établie de Dieu, commissionnée pour enseigner la vérité, ce n'est qu'en m'attachant à cette Église, qu'en entrant en communion avec elle, qu'en me soumettant humblement à ses instructions, que je puis obtenir mon salut. Cela n'est pas une question oiseuse. Dieu est la vérité. Dieu est bon et saint; ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui est saint ne peut se trouver que dans l'Église de Dieu. C'est en vain que l'on chercherait tout cela en dehors de sa communion, car elle nous dit que hors de son sein, il n'y a pas de salut. Mais, en demeurant hors de sa communion, l'homme ne blesse pas l'Église; non, mais c'est lui qui en souffre, puisqu'il perd la vérité, il perd le ciel, il mérite l'enfer. Mon intention n'est pas de parler durement, mais je ne puis pas être libéral en une chose qui n'est pas de moi, mais à Dieu. Il a ordonné que tous marchent dans les sentiers droits, que tous se réfugient dans l'arche pour être sauvés. Si l'homme persiste dans sa rébellion, il ne doit s'en prendre qu'à lui seul. Qu'il ne croie pas qu'en persévérant dans cette voie, il doit échapper aux châtements futurs.

Voilà, en somme, toute la raison pour laquelle je ne suis pas un Protestant: c'est parce que je désire gagner le ciel, et éviter l'enfer. Je suis Catholique parce que je veux jouir de la vision béatifique, et me soustraire à la damnation éternelle. Voilà, en dernière analyse, pourquoi je suis ici devant vous comme catholique; Dieu m'a donné ainsi qu'à tous les hommes, des moyens de salut. Refuser d'employer ces moyens serait attirer sur moi les plus grands malheurs, et damner mon âme. Je ne voudrais pas être damné; c'est pour quoi je suis entré dans l'Église, comme dans l'unique lieu, où je puis retrouver J. C. et obtenir mon salut. Ce que je viens de dire peut induire les autres à réfléchir sur eux-mêmes, afin qu'ils puissent, par la grâce de Dieu, entrer dans l'Église, et se glorifier du nom de catholiques. (Bryans applaudissements.)

FIN.

l'ouagement de l'infortune, et que sa destination seule place naturellement sous le patronage du peuple.

OBITUAIRE.

Décédé, dimanche, le 6 du courant, au séminaire St. Salpêtré de cette ville, après une maladie douloureuse de dix jours, James McCarron, ecclésiastique du collège de Montréal. M. McCarron appartenait à l'Archidiocèse de New-York; il avait été envoyé aux prêtres Sulpiciens pour finir son cours d'étude théologique sous leur direction, après avoir étudié quelques années auparavant au séminaire d'Anghuelo, sa ville natale, en Irlande. Il était depuis quelques mois dans les ordres mineurs, et avait subi avec succès un examen pour les ordres sacrés, il y avait environ deux semaines. Il devait être ordonné diacre très prochainement, mais Dieu avait disposé autrement de lui en l'appelant à jouir de sa récompense, avant d'être fait prêtre.

A ceux qui connaissent les talents éminents du défunt, sa rare vertu, sa piété fervente et son zèle ardent pour la gloire de Dieu, il paraît affligeant pour l'Église de perdre un tel ministre sur le point d'être investi de la dignité sacerdotale. Mais, en cela comme en tout le reste, nous nous soumettons à la volonté de celui qui scrute toute chose.

Les restes de M. McCarron ont été transportés dimanche, le 6 juin, pendant l'absence à l'Hôpital de l'Église, au Séminaire. Il est mort dans le calme des justes, et quelques moments avant d'expirer, il porta fréquemment sa vue sur un crucifix placé devant lui, émettant par intervalles les invocations les plus ferventes et les plus humbles de l'amour divin. Sa fin a été véritablement heureuse, et nous avons tous à prier pour que notre mort soit semblable à la sienne. Requiescat in pace.

L'hon. M. Hincks, lorsqu'il était encore à Londres, peu satisfait des temporisations du cabinet impérial tendant à reculer indéfiniment le terme des négociations pendantes touchant le grand railroads d'Halifax au Canada, écrivit à Sir J. Pakington la lettre dont une traduction va suivre. Cette lettre est certainement remarquable par une vigueur de ton et par une franchise de langage telles que l'emploi en a dû convenir au chargé d'affaires d'une colonie que l'on n'aurait pas considéré, selon toute apparence, avec les attentions de la diplomatie commune. La publicité de ce document a, dit-on, créé sensation dans Londres; et cela s'explique aisément. Il n'arrive pas à un cabinet métropolitain quelconque de traiter sans les égards nécessaires une colonie importante, sans que la dignité blessée ne s'exprime à son tour dans le sens honnête et légitime.

Quelques journaux reprochent à M. Hincks le ton respectueux assurément de cette lettre à Sir Pakington; il serait mieux le dire qu'il n'est que de la franchise. On ne peut agir que d'une manière en bien des cas; mais il n'est aucun mode dont les politiques d'une certaine tournure veulent s'accommoder. Il faut-il peut-être leur passer la censure, et les plaindre de ne vouloir pas apprécier convenablement ce qu'il suffit de comprendre.

Nous voyons par le *Journal de Québec* arrivé ce matin, qu'en déclarant n'être pas en faveur de M. Hincks, ni de l'administration dont il fait partie, cette feuille regarde néanmoins comme une *insulte faite au Canada*, la conduite du ministre des colonies, Sir Pakington, à l'égard de M. Hincks. Le *Times* de Londres, qui cite le *Journal*, s'exprime dans le même sens et en des termes énergiquement réprobateurs.

Voici maintenant la lettre de M. Hincks à Sir Pakington:—

Morley's Hotel, Londres, 1er mai 1852.

Monsieur.—Dans l'entrevue dont le comte de Derby a bien voulu nous honorer hier, l'hon. M. Chandler, du Nouveau-Brunswick, et moi, sa seigneurie m'est venue à l'esprit que l'examen des divers documents relatifs au railroads de l'Amérique Britannique, et qu'elle nous reverrait après l'arrivée de M. Howe de la Nouvelle-Ecosse. Je laissai sa seigneurie avec confiance, dans l'espoir d'être bientôt informé des intentions du gouvernement de sa Majesté, et, nonobstant de graves inconvénients à en ré-

soudre, je me suis résolu à différer mon départ d'Angleterre jusqu'au 22 courant. Cependant, il doit m'être permis de dire que l'arrivée de M. Howe ne peut avoir aucun effet sur la direction de la route, — seule question que le gouvernement de sa Majesté ait soulevée jusqu'ici. S'il s'agissait d'un arrangement final, la présence de M. Howe serait importante par rapport aux détails du mode de construction à adopter; mais la législation de la Nouvelle-Ecosse ayant passé un acte adoptant la route de la cité de St-Jean, M. Howe ne serait pas en mesure de faire de nouveaux arrangements; et même le fait-il, comme M. Chandler et moi ne pouvons y prendre part, la négociation, à moins qu'elle ne soit basée sur la route de la Vallée de St-Jean, serait une affaire manquée. Je dois remarquer ici que ce n'est pas seulement l'ancien désir, mais encore le ferme espoir des trois provinces, qu'une ligne pratique puisse être trouvée sur la rive gauche du St-Jean, ou plutôt dans les contrées arrosées par les tributaires de ce fleuve: point auquel; pense que le comte de Derby attache une importance majeure. Vous comprendrez, monsieur, que l'espoir, que la présence de M. Howe en Angleterre, au point où en est arrivée la négociation, n'est d'aucune importance quelconque, tandis que, si on se vient à un résultat satisfaisant, ma présence, relativement aux mesures de détail, sera presque indispensablement nécessaire.

Avant observé par le rapport du *Times* de ce matin une conférence qui eut lieu hier soir dans la chambre des communes, tenant voir que le gouvernement de sa Majesté n'a pas l'intention d'en venir à une décision sans en donner avis à la chambre, et craignant que l'on ne veuille différer trop longtemps, je crois de mon devoir au nom de la province d'être intéressés sous des sons d'exposer franchement, en un mot, ce que je pense possible, au gouvernement de sa Majesté, qu'il sera tout à fait impossible pour le Canada de prolonger encore une négociation qui lui a déjà causé beaucoup de dépenses et de trouble, et qui a considérablement retardé d'autres arrangements qu'on pourrait faire pour accélérer la construction de la section la plus importante d'un grand tronçon de railroads en Canada.

J'ai donc partiellement, que le gouvernement de sa Majesté entende bien clairement que j'ai pas été déçu en Angleterre comme un simple solliciteur de la part du Canada pour obtenir une aide impériale. Le Canada a été invité par le gouvernement impérial à coopérer dans cette œuvre nationale, et je dois pouvoir dire qu'il a généralement et patriotiquement répondu à l'invitation. Or, à malheureusement perdu beaucoup de temps, bien qu'il n'y ait eu faute de la part de la législature, ni de celle du gouvernement canadien; et j'espère en conséquence qu'en faisant ce dernier appel au gouvernement de sa Majesté, on ne l'attribuera pas à l'impudence, mais à la sollicitude à promouvoir les intérêts de mon pays. Il me paraît loin d'être improbable que, pour une raison ou pour une autre, cette négociation doive échouer. S'il en est ainsi, il importe extrêmement au Canada d'en être informé le plus tôt possible. J'ai raison de croire que je puis effectuer sur le champ des arrangements avec des capitalistes éminents, pour construire tous les railroads nécessaires au Canada sur notre seul crédit. Je suis également en état de savoir que la ligne Européenne, depuis Halifax jusqu'à la frontière de M. Howe, peut être construite avec le seul crédit de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Nous ne pouvons laisser perdre l'occasion d'effectuer un objet aussi important pour nous que celui-là, devant ouvrir une voie de communication entre Halifax et la frontière Ouest du Canada. Je suis convaincu que le gouvernement de sa Majesté, s'il ne peut rencontrer nos desirs en nous accordant l'aide spontanément offerte par le gouvernement canadien, regretterait infiniment de nous faire perdre l'occasion d'effectuer d'autres arrangements désirables, et qu'il ne trouvera pas important ni déraisonnable que je sollicite respectueusement une réponse, après avoir été retenu près de sept semaines en Angleterre. Je dois repartir par le steamer du 22 courant, et je ne puis pas effectuer les arrangements qu'il faut prendre, que la négociation avec le gouvernement de sa Majesté réussisse ou non à moins d'une semaine. Je vous prie donc très respectueusement, Monsieur, de me donner une réponse finale le 15 courant, et je puis ajouter, que, si le gouvernement de sa Majesté ne peut, sous toute réserve, ou par la nécessité de consulter le parlement, en venir à une décision dans cette période, je demande qu'il soit entendu que le Canada abandonne cette négociation, et que je croirai de mon devoir d'entreprendre des arrangements qui, s'ils sont ratifiés, comme je pense qu'ils le seront, par le gouvernement et la législature, mettront la province hors d'état de négocier sur la base actuelle. Je crois observer aussi que c'est ma conviction qu'il n'y a qu'un moyen d'assurer la construction de la ligne militaire favorite, et ce moyen, c'est que le gouvernement impérial en fasse seul les frais.

Je ne puis terminer cette lettre sans exprimer mon profond regret de ce que le gouvernement de sa Majesté ait manifesté si peu de confiance en M. Chandler et moi, dans deux des conseils assermentés et confidentiels de la Couronne. J'ai raison de croire qu'en ce moment l'influence étrangère est en jeu pour empêcher l'accomplissement du grand objet national que nous avons en vue. J'ai raison de croire que M. — (1) l'adversaire avoué des colonies, est en communication avec des personnes mues par des motifs de caractère le plus anti-Britannique. Des communications ont été faites au bureau colonial au sujet de ce railroads, contrairement aux vues des gouvernements et des Législatures des trois provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, vues approuvées par les hautes représentations de la Reine dans ses provinces. On ne nous a point fait communication de ces documents dont la teneur seule m'apprend l'existence. Votre position n'a nullement été reconnue par le gouvernement de sa Majesté; et je ne puis qu'exprimer ma conviction qu'un pareil manque de confiance n'a pas été calculé selon les intérêts du service de la Reine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

FRANCIS HINCKS

Le Très-honorable, Sir J. S. Pakington,  
Bart. Principal Secrétaire de S. M.  
pour les colonies.

(1) Ce blanc, dit la *Minerve*, sera probablement rempli quand les papiers seront mis devant le parlement.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, VENDREDI, 18 JUIN 1852.

PREMIÈRE PAGE:—Lecture de M. Brownson sur le Catholicisme et le Protêtantisme (Dernière partie).

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES:—1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite.)

On nous informe qu'il y aura bénédiction de la première pierre d'un Azile nouveau de la Providence dans la ville de St. Elyacinthe, jeudi prochain, 24 juin, jour de la St Jean-Baptiste. Cette cérémonie suivra immédiatement la célébration d'une grande messe en l'honneur de cette solennité patronale si chère à tous les Canadiens-Français. Le choix d'une telle occasion pour jeter les bases d'une institution de bienfaisance, témoigne d'une pensée intelligente. Ce jour d'une fête populaire inaugurera en effet très à propos, sous les auspices de la religion, un Azile dédié au

—Je le jure, dit Arthur.

—Prends dans ta main ce poignard que l'on vient de placer devant toi, et répète avec moi:

—Si je viole mon serment, si je révèle jamais à qui que ce soit les mystères du tribunal invisible, que je sois voué à l'exécration de tout ce qui porte un cœur patriote, et que maudit soit le seul que je toucherais de mes pieds; maudite la main qui se tendrait vers moi; que je sois puni de la mort des traîtres, que je sois percé de ce poignard, moi, ma femme et mes enfants!

Arthur prit le poignard d'une main ferme et répéta sans tremble cet effroyable mystère.

—Olympia... murmura-t-il, es-tu contente de moi?

—Oui... oui, mon Arthur, dit la femme masquée qui était derrière lui.

—Citoyen, dit le président qui avait dans le timbre de la voix quelque chose de plus sinistre même encore que n'en portaient en elles, les paroles qu'il avait prononcées, la société reçoit tout serment; maintenant tu fais partie de l'association; travaille avec nous à l'affranchissement du peuple. Ton nom sera point et ne doit point être prononcé parui nous. Voici ton numéro d'inscription et celui du groupe dont tu fais partie, 2e groupe, No. 3. Tu dois te pourvoir d'armes et de munitions afin d'être prêt au premier signal. Frères, qui accompagnent le récipiendaire, ôtez le bandeau qui est sur ses yeux.

Arthur, un moment ébloui, resta les yeux

fixes; puis ses regards cherchèrent avec avidité parmi les personnes présentes, laquelle pouvait être Olympia.

Elle avait disparu avant que le bandeau ne fût tombé de ses yeux.

Alors le jeune marquis DeSavernay regarda lentement cette salle d'un aspect sombre et hideux, pendant que celui qui l'avait interrogé lui disait avec une expression de joie satanique:

—Salut, frère, salut!

Arthur, sans se rendre compte de ce qu'il éprouvait, se sentit froid jusqu'au cœur.

C'est que celui qui avait parlé ainsi s'appelait LaVillière. C'est qu'enfin le démon avait accompli son œuvre; il avait entendu le petit fils du duc DeSavernay prononcer cet exécration serment qui soulevait aux pieds son origine, et reniait le glorieux passé de sa famille; et il avait attaché lui-même aux pieds le boulet de son déshonneur.

L'homme masqué qui était assis devant la table, et n'avait cessé d'écrire, présenta au nouveau frère une feuille de papier.

—Voici, citoyen, lui dit-il, le procès verbal exact de ton interrogatoire et de tes réponses; signe au bas de ton nom, en le faisant précéder de ces mots: "Je le jure."

Sur la table où il posa le papier, il y avait deux poignards en croix.

—Ces deux poignards, dit l'homme masqué en les montrant du doigt, ont frappé à mort deux traîtres.

Arthur ne tourna même pas la tête du côté de celui qui avait parlé; et, poussant néglig-

amment de la main les deux poignards, il prit la plume et signa.

—Maintenant, dit l'homme masqué, prends ce masque et cette robe noire que voici; tu peux te retirer pour attendre l'heure de la séance dans un endroit désigné.

Arthur DeSavernay mit le masque sur son visage, pendant qu'un des hommes qui l'accompagnaient et dont la figure était rendue méconnaissable, lui jetait sur les épaules la robe noire, linéaire qui enveloppait le rejeton dégénéré d'une noble famille.

Pour rendre hommage à la vérité, nous devons dire que le tribunal, avec un tact exquis et surtout pour ne pas flatter le mégalomane, qui eut pu lui échapper dans un moment d'indignation, avait omis dans l'interrogatoire d'Arthur DeSavernay, les passages suivants, qu'il est bon de citer ici comme document.

D. "Ceux qui ont des droits sans en remplir les devoirs, comme sont maintenant les aristocrates, font-ils partie du peuple?"

R. Ils sont pour le corps social ce qu'est un cancer pour le corps humain. La première condition du retour du corps social à un état juste, c'est l'anéantissement de l'aristocratie au moyen d'un pouvoir révolutionnaire sans limites. Haine implacable à l'aristocratie!

Le tribunal révolutionnaire invisible savait faire plier l'inviolabilité des statuts selon l'exigence des circonstances.

L'interrogatoire de Mathias fut le même que celui d'Arthur. Seulement, comme il n'y attachait aucune pensée importante, cet in-

terrogatoire fut beaucoup plus rapide. Mathias en écoutant Arthur avait appris sa leçon et la répétait sans hésitation.

Dominique resta seul.

Quand un des deux hommes qui l'accompagnaient lui eut dit de se placer devant le tribunal, il sentit la rougeur de la honte monter à ses joues et la langue se glacer dans son palais; il mit ses deux mains sur ses montaches grises, comme s'il eût voulu les empêcher d'entendre les paroles infâmes qui allaient lui être adressées. Alors revint à la pensée du vieux soldat la scène terrible qui s'était passée entre lui et Lipardeau, les menaces impossibles de cet homme, et ce poignard inexorable qui pouvait atteindre jusqu'au cœur de sa fille chérie.

Pendant le court moment de silence qui se passa entre la sortie de Mathias et son interrogatoire, Dominique sentit son cœur bondir et crier en lui, et il fut sur le point d'arracher son bandeau, et de dire à ceux qui allaient l'interroger:

—Je ne ferai pas cet épouvantable serment!

Mais aussitôt, il revoit devant ses yeux le fatal papier, au bas duquel était sa signature, et il lui semblait entendre encore retentir à ses oreilles les paroles que le major lui avait laissées pour adieu.

—Vous colonnes Dominique, jamais il ne reniera ce qu'il a signé; fut-ce son arrêt de mort. Il sait qu'on n'a qu'une parole et qu'une foi.

Tous ces spectres sanglants ou hideux du

passé et de l'avenir se dressèrent devant lui en une seconde et firent rebouler le long de son corps des mains prêtes à arracher son bandeau.

Oh! murmura-t-il en lui-même, de cette voix désespérée qui a un écho jusque dans les fibres les plus intimes de notre cœur, quelle odieuse machination! Fasse le Ciel que je ne le rencontre ja mais, major Lipardeau!

—Et désormais, décida-t-il tout pour épargner son enfant, il se plaça devant le tribunal la tête haute et ferme.

—Citoyen, dit un des membres du tribunal qui avait remplacé le président pour le troisième interrogatoire, nous avons devant les yeux un papier au bas duquel est la signature; le tribunal croit devoir l'en donner lecture.

Dominique avait la conviction que l'homme qui avait si lâchement abusé de lui était là; aussi, imposant silence à la tempête de son cœur, il écouta, cherchant à défaut des yeux, à le reconnaître par la voix.

Celui qui avait commencé l'interrogatoire prit le papier et lut:

—"Je soussigné m'enrôle volontairement dans la société des frères et amis de l'Alphabet Révolutionnaire pour frapper le tyran et foudroyer nos lâches oppresseurs; je jure d'être prêt à combattre jusqu'à la mort, au premier signal, et de quitter pour cela femme et enfants."

(A continuer.)

M. George Gundlack, traversant le fleuve en décembre dernier, du Pied du Courant à Longueuil, parvint à soustraire à la mort un étranger au moment où il allait périr au milieu des glaces flottantes, par un froid rigoureux, et au risque de se noyer lui-même. Cet acte d'héroïsme, que nous annonçâmes dans le tems, n'était pas le premier de ce genre dont M. Gundlack eût eu à revendiquer l'honneur. Dernièrement, la Société Royale d'Humanité de Londres, eut de voir encourager vos actes méritoires par le don d'une superbe médaille d'or rémémorative du dernier de ces événements à nous venons de rappeler. Cette médaille a été transmise à M. Gundlack en même temps qu'un vote de remerciements des membres de la Société Royale d'Humanité, conçu dans les termes suivants :—

« Résolu à l'unanimité — Que la conduite humaine et intrépide de M. Gundlack, le 22 décembre 1851, en se portant au secours de M. Dougall, qui, voulant traverser le fleuve St-Laurent, vint à se briser, vis-à-vis Longueuil, avait passé à travers plusieurs icebergs détachés de glaces flottantes, et qui, dans son épouvantable état de froid et de fatigue, était hors d'état de se livrer à de nouveaux efforts, et auquel M. Gundlack a sauvé la vie à ses risques personnels et par des efforts habilement dirigés, a provoqué la vive admiration de ce comité, et lui donne justement droit à ses remerciements sincères écrits sur vélin, comme pendant à la médaille d'honneur que cette Société par le présent lui décerne. »

HAUT-CANADA. — On a récemment découvert près de l'Anse à la Baie, dans la région des mines du Lac Supérieur, un immense lit de houille qui a causé une certaine sensation dans l'endroit. Cette nouvelle exploitation minérale sera très utile à ses possesseurs, outre le cuivre, le plomb et le fer, qui y abondent. Il s'y trouve même de nombreux filons de ce dernier métal dans le voisinage des couches de charbon de terre qui est à la fois une richesse pour le pays et un secours pour l'industrie des chemins de fer.

— Trois hommes se sont noyés il y a peu de jours dans les Rapi des du Long-Sault. Voici de quelle manière est arrivée l'accident. Quatre individus montant un petit canot se mirent en devoir de franchir la tête des Rapides. Au même instant passa le vapeur Princess Victoria qui leur jeta un câble pour les amener sa remorque. Le vapeur glissa dans les rapides, et l'on s'aperçut que la hauteur du canot étant insuffisante, il courait le risque d'être submergé par les ondulations que produisait le vapeur. Déjà il s'empressait à vue d'œil; on le vit même sombrer un moment, puis revenir à la surface. Enfin, il s'enfonça jusqu'à trois reprises à la profondeur de 8 à 10 pieds. Au retour de chaque disparition successive, il apparaissait un homme sur les quatre qui avait occupé le frêle canot. Ayant vu ses trois compagnons périr, et redoutant le même sort le survivant de la bande se cramponna au canot et fut hissé à bord du vapeur par les hommes de l'équipage. Cette triste scène eut pour témoins beaucoup de personnes qui n'avaient pu secourir les trois infortunés disparus sans retour.

Le Montreal Witness.

A M. l'Editeur des Melanges Religieux. Montréal, le 17 juin 1852.

M. l'Editeur, Hier soir, en arrivant de la campagne, j'apprends sur mon bureau le numéro du Montreal Witness de lundi dernier. L'Editeur de ce papier auquel je suis loin de vous en dire, en m'envoyant sa feuille, avait-il voulu me convaincre qu'en matière de religion il n'entend rien du tout? Cela n'était pas nécessaire; je le savais déjà! Aurait-il eu l'intention de me faire connaître, par la conduite qu'il tient à l'égard de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, que son savoir-vivre n'est pas celui des autres? Il n'y avait en cela aucune nécessité. Depuis longtemps j'étais à quoi m'en tenir là-dessus. Enfin l'Editeur du Montreal Witness aimerait très probablement savoir ce qui est advenu de sa feuille. Je ne le lui dirai pourtant pas; car la procession de dimanche dernier l'a bien suffisamment mortifié. S'il savait le cas que je fais de son papier, il perdrait toute envie de me le renvoyer. Au reste, je suis convaincu depuis longtemps que tout protestant qui se respecte, ne voudrait pas pour tout au monde imiter la conduite de l'Editeur du Montreal Witness.

Maintenant, M. l'Editeur, permettez-moi de vous dire franchement ma façon de penser. Je suis surpris que vous vous occupiez si souvent du Montreal Witness. Ce papier n'est écrit que pour ses dupes; par conséquent quel mal peut-il faire aux catholiques? Laissez-le donc lancer tranquillement ses excentricités dans le public qui a certainement assez de bon sens pour en rire sans s'en mêler.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Editeur, Votre très humble et ob. serviteur, A. F. TRUTEAU, Vic.-Gén.

La Gazette de France sur la doctrine de M. Guizot.

« Dans le système de M. Guizot, l'Eglise Catholique contient dans son sein le catholicisme et le protestantisme. Le christianisme est, en religion, la grande synthèse dans laquelle doivent s'unir les deux communions, qui, toutes deux, se trouvent à l'état de sectes; de même que la monarchie est, en politique, la grande synthèse dans laquelle doivent s'unir les deux communions légitimiste et orléaniste, toutes deux aussi à l'état de faction. »

« Mais, pour ne nous occuper que de la religion, nous demandons si le mot catholique, qui veut dire universel, n'est pas l'idée la plus large, l'idée supérieure, et celle par con-

séquent qui devrait exprimer la synthèse et déterminer l'unité par l'absorption des dissidences? »

« Cela est vrai en théorie, puisque le catholicisme remonte au commencement du monde, et se compose de tout ce qu'il y a de vrai et d'orthodoxe dans tous l'univers. »

« Cela est vrai aussi en fait, puisque le catholicisme est parvenu en état de progrès et de conquête, tandis que les sectes chrétiennes se divisent à l'infini, s'affaiblissent et se perdent dans le déisme et dans le panthéisme. »

« L'Angleterre revient-elle à l'unité de foi par la fusion des catholiques et des anglicans? Non, elle y revient par le progrès du catholicisme, et par l'établissement triomphal des hiérarchies catholiques. »

« Les docteurs d'Oxford, qui ont désiré, comme M. Guizot, l'union des protestants et des catholiques, ont ils prôné cette union dans l'Eglise chrétienne? Non, ils l'ont cherchée dans l'Eglise catholique, et leur travail, ainsi que leur exemple, a puissamment contribué à faire marcher la Grande-Bretagne vers l'unité religieuse. »

« M. Guizot n'a-t-il donc pas lu un article très important qui vient d'être publié par la Revue de la Paix de Halle et qui est rejeté par un journal de Francfort et par tous les journaux allemands? »

« Il prouve le mouvement catholique qui se fait aujourd'hui dans le berceau même du protestantisme. »

« En Allemagne, dit l'auteur de cet article, il se forme des associations catholiques en masse, pour les malades, pour les convertis. Partout le clergé catholique, imitant les démocrates, se mêle de toutes les questions populaires et les résout sans hésitation. Ezechiel surgit sur échafaud, et tandis que le protestantisme perd son temps en stériles discussions, l'Eglise romaine trouve dans le trésor de ses traditions les Conciles provinciaux et les réunions diocésaines. Les Facultés, improvisées en réunions catholiques, rendent deserts les bancs de l'Université. Les conversions se font par masses, les églises s'élèvent comme par enchantement. Plus l'Eglise romaine est pauvre, plus elle est puissante. On ne sait d'où lui viennent tous ces talents mâles, tous ces cœurs de dévotion. Elle ne manque ni de mains qui travaillent, ni de têtes qui exécutent. Partout un, sachant ce qu'elle veut, elle triomphe partout sans discussion ni bruit. »

« Voilà donc ce que produit le travail des esprits dans les pays où les chrétiens protestants s'élèvent à la synthèse véritable, où ils entendent l'unité autrement que par l'amalgame du vrai avec le faux, du juste avec l'injuste, du phénoxiologique avec l'orthodoxie; où ils n'exigent pas, au nom de l'union, que la conscience du droit et du devoir s'abaisse et s'abjure pour se mettre au niveau de l'injustice et du Péccat! »

« En traçant ces lignes, nous avons peine à contenir notre plume, pour qu'elle ne devienne pas incisive contre ceux qui, avec l'intention louable de faire cesser nos divisions, les entretiennent et les rendent inévitables en encourageant ceux qui se sont séparés du devoir et de la vérité, en dérobant, pour couvrir leurs fautes, le manteau d'honneur qui appartient à la fidélité en politique, à la vérité en religion. »

« Non, cette œuvre ne saurait réussir, parce qu'elle n'est ni morale, ni raisonnable; parce que sa conception n'est souvent qu'un expédient de l'orgueil voulant prolonger la confusion pour se relever de sa défaite. »

« Si M. de Guizot a parcouru ces réflexions, il comprendra peut-être mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici que l'union et l'unité ne sont point synonymes, et que nous a nous exprimé une pensée profonde en disant que l'union n'était possible que par l'unité et que l'unité ne pouvait se faire que dans la vérité. »

Les Etats-Unis et le Mexique.

An-dessus des grands lacs, dans le nord de l'Amérique, s'étendent des régions froides et stériles, couvertes de neige presque toute l'année; quelques chasseurs vont y chercher des fourrures; mais les voyages dans cette partie du monde sont aussi rudes que laborieux. En descendant vers le sud, ces plateaux s'abaissent et se chaugent en terres fertiles sur les rives des deux océans. On connaît l'immense vallée qu'arrose le Mississippi; ses superbes prairies et ses terres limoneuses, si propices à l'agriculture. Elle occupe le centre de ce vaste continent. Plus loin, vers le Pacifique, le sol s'élève de nouveau; des sommets arides partagent le pays en deux parties inégales et semblent destinées à former une barrière infranchissable entre les rivages des deux mers. Bien des efforts et des recherches ont été tentés par le gouvernement américain pour trouver une route qui fit communiquer les anciens Etats plus nouveaux et déjà florissants qui vivaient les bords de l'Océan-Pacifique.

A l'approche des frontières du Mexique, les hautes terres que nous venons d'indiquer se divisent et entourent un bassin fertile qui joint d'un climat tempéré. Ce bassin communique avec les deux mers par de larges brèches qui forment des chemins praticables au travers des montagnes. La plus célèbre est celle de Guadalupe, qui conduit vers l'Océan-Pacifique. Les Espagnols avaient remarqué l'importance de ces passages et les avaient fortifiés. Il n'existe point d'autre chemin qui puisse suivre une grande armée. Cette contrée peut se comparer à la Suisse par sa position, à la Bohême par sa configuration; elle a pour l'Amérique une importance stratégique plus grande que celle de ces deux provinces dans la vieille Europe; la puissance qui la possède peut alternativement attaquer l'un et l'autre versant et agir de toutes ses forces contre des ennemis dissimulés. Les

Etats-Unis ne reculeront point devant la violence pour s'emparer d'un pays où de nombreuses communications ne tarderont point à s'établir. On sait avec quelle rapidité les forêts sont défrichées et les chemins construits dans cette partie du monde.

M. de Dommarin, français, a obtenu de vastes concessions de terres, et voudrait peupler et coloniser ce bassin avec des colons catholiques appartenant aux races du midi de l'Europe. Le projet est aussi beau que patriotique, mais il paraît présenter d'immenses difficultés d'exécution. Comment transporter et établir des colons à une aussi grande distance de la mer dans un pays aussi peu peuplé que le Mexique, là où les routes sont si imparfaites et les ressources de toutes sortes si précieuses? ni le gouvernement français, occupé de ses établissements en Algérie, ni les capitalistes de cette nation ne voudraient se charger d'une entreprise aussi hasardeuse. Inquiétés par les américains, mal défendus par leur gouvernement, qui feraient quelques colons dispersés dans les forêts vierges et incultes? Il faut que le Mexique, par des efforts heureux, trouve en lui-même le moyen de se préserver d'une ruine imminente. A lui, comme à la triste Pologne, s'appliquent ces lamentables paroles: Malheur aux vaincus; malheur aux peuples corrompus et divisés!

Un sol fertile, des terrains situés à des hauteurs inégales, de manière à réunir les climats et les productions les plus variées; de superbes forêts, de belles rivières, de bons ports sur trois mers des plus commerçantes, rien n'avait manqué à ce royaume pour atteindre une grande prospérité. Mais, sans l'administration espagnole, une politique égoïste, l'exploitation exclusive des mines, avaient rendu inutiles les dons les plus précieux. De nos jours, la décadence a été encore plus rapide; des guerres civiles incessantes, l'affaiblissement d'une partie du clergé et le défaut de probité dans les administrations sont venus s'ajouter à la corruption des mœurs, trop commune dans ce pays. A l'extérieur le peuple est encore catholique; il fréquente les églises et observe des pratiques pieuses, louables en tout temps; mais ses actes et sa conduite intérieure sont rarement en harmonie avec ses croyances. Ce ne serait point l'arrivée de quelques étrangers avides et entreprenants qui pourrait régénérer cet empire; il faudrait de saints et sionnaires, des prêtres fervents, qui vinssent recueillir la foi endormie et faire redécouvrir la piété chrétienne. L'œuvre est difficile. Et pourtant il importerait de se hâter: le Mexique possède les passages importants qui font communiquer les deux océans aussi bien par la voie de mer que par la voie de terre. Croit-on que les puissances maritimes résisteront à la tentation de s'emparer de ces passages, si leurs possesseurs ne sont point en état de les défendre? Mais que valent les raisons les plus pressantes, les nécessités les plus impérieuses pour corriger les peuples dégénérés? C'est en vain que l'on essaiera de ranimer une nation à qui manque l'esprit de vie et la pratique pieuse des vérités chrétiennes. Dieu seul, par des calamités sans nombre, peut les corriger et les guérir.

Sans doute, quand les vastes continents seront défrichés, quand, poussant jusqu'aux terres chaudes et malsaines des tropiques, les Américains éprouveront le besoin de répandre au dehors leur activité désormais sans aliment, ils vengeront leur flotte et convoiteront les colonies des Européens dans les Antilles; les Anglais auront alors à défendre leur supériorité maritime, et la nation française pourra à son gré faire pencher la balance suivant ses intérêts et assurer la prépondérance à l'une ou à l'autre de ces deux nations. Toutefois, ayant que les Etats-Unis ne deviennent redoutables par leur marine, soient encore par leur armée de terre, il s'écoulera de longues années. D'ailleurs, les prévisions trop lointaines se trouvent presque toujours démenties par les accidents imprévus, qui jouent un si grand rôle dans la conduite des affaires humaines. Si, infidèle à la loi religieuse, la vicie Europe doit être châtiée, elle le sera, non par les Américains, mais plutôt par les hautes nombreuses et disciplinées qui composent l'armée russe. Les peuples religieux sont seuls redoutables. « Les Grecs l'emportent sur nous par l'intelligence, dit Cicéron, les Gaulois par la bravoure; mais nous sommes supérieurs à tous ces peuples, parce que nous avons conservé le respect pour les dieux de nos ancêtres. »

Les Etats-Unis portent dans leur sein des germes de division qui ne manquent pas d'éclater lorsque des circonstances matérielles auront mis obstacle à l'extension de leur territoire et enlevé cet aliment à l'activité inquiète qui agite leur population. Par combien de points ce peuple touche-t-il déjà à la corruption! Que de fois la décadence des empires les plus redoutables ne s'est point manifestée au moment où les politiques se trouvaient à bout de voie et désespéraient de l'avenir! Ainsi est-il advenu pour les puissances musulmanes, les Arabes, les Osmanlis, comme pour les monarchies chrétiennes l'Espagne de Charles Quint et de Philippe II, et la France de Louis XIV. A l'époque d'agitation dans laquelle nous sommes, il faut surtout observer les germes religieux qui se manifestent chez les différents peuples. Par cette étude on pourra mieux augurer de la grandeur et de l'indépendance d'une nation que si on examine minutieusement l'accroissement de sa population et les progrès de son industrie. Il n'est pas possible de conserver longtemps des mœurs pures avec des croyances erronées. Les peuples ont à choisir entre la rénovation religieuse et l'athéisme, entre l'institution de gouvernements forts et durables, basés sur le droit, ou bien entre l'anarchie et la conquête étrangère. Le Mexique

ne saurait donc être sauvé par telle ou telle combinaison politique; il ne résistera aux envahissements des Américains que si, par ses propres efforts on par une impulsion extérieure, profitant de la vraie foi qu'il possède encore, revient à la pratique sincère des vertus chrétiennes.

Isles Lobos.

Il a été découvert dans ces îles, situées à 50 milles des côtes du Pérou, de riches gisements de guano. Dernièrement, et en même tems que le Pérou annonçait des prétentions à la propriété de ces îles, il était question pour les armateurs de France de réclamer du gouvernement français son intervention, conjointement avec le gouvernement anglais, pour faire justice des intentions du Pérou de monopoliser le produit de ces îles.

On trouve encore, dans un journal anglais, plusieurs lettres de capitaines qui ont visité les îles Lobos, à différentes époques, et qui constatent que le Pérou n'avait jamais élevé la prétention de les posséder avant la riche découverte qui vient d'y être faite. L'auteur d'une de ces lettres a visité les îles Lobos à différentes reprises; il les a même abordées plusieurs fois, et jamais il n'y a rien rencontré qui pût faire supposer qu'elles fussent en possession d'aucun gouvernement. Les Américains les ont visités les premiers, puisque le capitaine Porter, de la marine nationale des Etats-Unis, y mouilla en 1813, à bord de sa frégate l'Essex. L'auteur d'une des lettres que nous citons confirme ce fait. Il était alors prisonnier de guerre à bord de l'Essex. Une autre lettre atteste que lord Malmesbury a récemment fait des recherches pour connaître si le Pérou avait quelques droits pour prétendre au monopole des îles Lobos. Il n'a pas trouvé qu'il pût avoir le moindre prétexte pour cela.

De tous ces renseignements réunis, il résulte que les îles Lobos n'appartiennent pas plus à une nation qu'à une autre, et puisque l'intérêt de toutes, pour la prospérité de la marine, de leur commerce, de leur agriculture, exige la liberté de ces îles, il faut que les gouvernements de l'Europe interposent leur autorité pour empêcher un monopole qui tourne à leur préjudice.

Les Anglais, si intéressés à trouver des frêts de retour, aux mers du Sud, ne se laisseront pas de réclamer la protection de leur gouvernement dans cette affaire, mais la France, qui n'y a pas un moindre intérêt, ne laissera peut-être pas l'Angleterre monopoliser à son profit ce que le Pérou veut monopoliser à son.

ERRATUM. — Dans le No. de mardi dernier des Melanges, 3e page, 2e article de la première colonne. Essex, après cette phrase : — « Il est impossible d'ailleurs que le Globe ne se méprenne pas grossièrement sur les intentions de M. Chiniqy lorsqu'il lui reproche de vouloir amoindrir l'influence de l'Angleterre par la désertion des canadiens-français de leur pays. »

la suivante, qu'une erreur a fait omettre : — « M. Chiniqy n'est pas un homme de bienveillance envers elle. Il veut et il s'efforce de coloniser les Illinois : c'est là son projet, et le motif de ce projet, ou nous nous trompons fort, ne doit pas être recherché ailleurs que dans le projet lui-même, tel qu'il l'expose, à moins que des preuves ne surgissent pour le caractériser différemment. »

L'EAU DE PLANTAGENET.

La meilleure preuve de la valeur effective d'un article est l'estime que l'on en fait dans le lieu même où il se produit. L'on trouve plus facilement des étrangers qu'on ne le pourrait des résidents qui sont à même de voir et de rendre un témoignage fidèle. Ainsi l'on doit être persuadé que tout article qui, dans l'endroit même où il naît pour la consommation, est en grande demande, possède par là même un titre sûr à la confiance; et cela seul doit faire présumer de l'excellence de ses qualités intrinsèques. Si l'on applique à l'EAU DE PLANTAGENET cette règle d'expérience, l'on en vient naturellement à la conclusion que ce breuvage, étant généralement recherché, et produisant les effets salutaires que prouve surabondamment une foule de certificats qu'il a obtenus de citoyens recommandables de toutes les classes, est non seulement utile, mais nécessaire, tant aux personnes bien portantes que leur position ou la nature des lieux qu'elles habitent prive de tout accès à une eau limpide et dégagee d'impuretés trop communes surtout dans le voisinage des villes, qu'à celles dont l'état de santé réclame une eau saine propre à soulager les constitutions débiles ou malades. Les milliers de consommateurs qui de plusieurs milles à la ronde viennent se pourvoir d'EAU DE PLANTAGENET, corroborent chaque jour la vérité de cette observation. Le dépôt est toujours au même lieu, sur la Place d'Armes, Montréal.

OUVERTURE DE LA MAISON DE PLANTAGENET.

LES boites, serofuleux, paralytiques et les malades de dyspepsie, tous les convalescents, ceux qui cherchent le plaisir et la santé; feront bien de courir à ce magnifique HOTEL, qui vient de s'OUVRIR à PLANTAGENET, près de la fameuse source, dont la vertu est connue de tout le continent. L'Hôtel est à que aux aspects de la Source, dans une position belle et salubre. La bâtisse est près de la résidence de PETER McMASTER, Eccl., près des moulins à farine et à scie. Le paysage est pittoresque, le pays bien boisé, plein de gibier, perdrix, bécasses, et on y voit aussi de beaux rapides coulant dans une direction opposée à une belle rivière pour la pêche, sur laquelle se trouve un pont rustique, des radeaux descendant toujours le courant, composent une scène amusante et attractive. On y a aussi un bureau de poste, une chapelle catholique, avec un prêtre catholique résidant pour les familles et les visiteurs. — (Continué.)

CHANTS BARBES.

OU CHOIX DE CANTIQUES, Rapport avec l'esprit de l'Eglise dans la célébration des Dimanches et des Fêtes, le temps d'une retraite, la Fréquentation des Sacraments et le MOIS DE MARIAGE, etc. Ouvrage dans lequel on a fait entrer un grand nombre de morceaux inédits et d'airs nouveaux, formant un beau volume in-18 de 392 pages dont 156 pages sont en MUSIQUE NOTÉE. Ce Livre est richement relié et peut être donné en Prix aux Examens, le Prix n'en est que de QUINZE centimes la Douzaine. J. B. ROLLAND.

24, Rue St. Vincent, Montréal, 15 juin.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qu'ils ont reçu ces jours derniers, par le Star, venant directement de BORDEAUX, leur Assortiment de VIN BLANC DE BORDEAUX pour la célébration de LA MESSSE, et qu'ils le vendent à des PRIX MODÉRÉS. E. et V. HUDON

Montreal, 15 juin 1852.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. les membres du Bureau des Examineurs Catholiques du district de Montréal, s'assembleront à la Salle d'Ecole de l'Evêché, mardi le 22 du mois courant, à 8 heures précises, A. M., pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE. S. B. E.

Longueuil, 15 juin 1852.

A VENDRE, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, RUE ST-VINCENT, N. 3.

LE CONSEILLER UNIVERSEL, ALMANACH DE LA SANTÉ DESTINÉ AUX FAMILLES, POUR L'AN 1852.

CONTENANT, outre le Calendrier ordinaire: Pratique pour tous les mois de l'année, Conseil pour les quatre saisons, Hygiène des nouveaux nés, Médecine maternelle, Hygiène en parabole, Médecine des convalescents, Morsures des chiens enragés, Plaques d'habillage, etc. On y trouve dans le posteur, Soins à donner dans les empressements, Saugements de nez, Piqûre de la vipère, Echardes, Piqûres d'épingles, etc., Corps étrangers dans l'oreille, Mors de dents, Engorgement, Choléra, Brûlures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir, Léçon faite aux ouvriers par le Dr. Massé, Remèdes et Recettes diverses, Signes contre le spleen et l'ennui, Hygiène du cheval, Médecine vétérinaire, Bêtes à cornes. Histoire et récits pour les veillées en famille. PRIX: 91.

E. R. FABRE et Cie.

4 juin 1852.



LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Dévotion et d'Histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être donnés en prix aux examens.

— A USSI : — Une très grande collection d'Images, Gravures, Lithographies, Modèles de Dessins, Paysages, Cartes Géographiques, et compris une Carte des Deux Canadas, Modèles d'écriture, etc., etc., et avec une grande variété de Statuettes en porcelaine de la Ste Vierge, St. Joseph, St. Pierre, St. Jean-Baptiste, Bénédictins, etc., etc., le tout aux prix les plus réduits. J. BRZ. ROLLAND.

1er. juin 1852.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente un assortiment considérable et varié de LIVRES NOUVEAUX, L'EXEMPLE REGUS, propre à être donnés en PRIX ou à former le FOND de BIBLIOTHÈQUES DE PASTEURS. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

— A USSI : — Un choix très étendu de Livres de Prières avec Reliures riches et ordinaires.

— DE PLUS : — 50,000 feuilles Images assorties de toutes grandeurs et qualités.

Le tout à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE et Cie.

N. B. — Les personnes qui n'auraient pas à venir à Montréal pour d'autres affaires, et qui auraient cependant besoin de quelques livres pour prix peuvent en TOUJOURS s'adresser par lettre, leur ordres par la poste, en spécifiant la somme qu'elles veulent y mettre et le nombre de volumes qu'elles désirent recevoir. Tous les envois possibles sont à l'exécution de ces ordres, à une manière à satisfaire celles qui voudront bien les lui confier. E. R. FABRE et Cie., 3, Rue St. Vincent.

20 mai 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur, marié, et possédant les meilleures qualifications, outre un diplôme, accepterait la direction d'une école dans quelque paroisse de ce district. S'adresser au rédacteur des Melanges Religieux.

25 mai 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur muni de bonnes recommandations et de diplômes exigés par la loi, serait prêt à accepter la direction d'une école dans ce district. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des Melanges Religieux ou à M. Narcisse Boulé, à la Présidence. 1er juin 1852.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DES MELANGES RELIGIEUX. On imprime à cet Etablissement: Livres, Adresses, Catalogues, Circulaires, Invitations, Cartes de Visites, et Ouvrages de toute espèce.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractère net et dans le meilleur goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'Imprimerie des Melanges Religieux, Montréal, 30 mai 1852.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

FRANCOEUR ET GIROUX.
ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert un magasin de MARCHANDISES SECHES au No. 13, Rue St-Laurent, (Nelson-Ménéciou), le 13 du courant, où ils ont un Assortiment très étendu et très varié de Marchandises seches qu'ils vendront au plus bas prix.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

LES soussignés se sont de ce jour associés pour faire ensemble le commerce en cette ville sous la raison sociale de PARADIS ET FRÈRE.
ANDRÉ PARADIS.
OVIDE PARADIS.
Montréal, 1 Mai 1852.

MOIS DE MARIE
OU
LE MOIS DE MAI.

ON trouvera chez le soussigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par F. L. Lottin, Missionnaire. Cet ouvrage contient toute une suite de Méditations, de prières et d'exemples et l'hymne de la Sainte-Vierge, les prières durant la Messe les Veilles du dimanche, le Chemin de la Croix, etc. etc.
J. Brs. ROLLAND.
No. 21 Rue St-Vincent.
Montréal, 6 avril 1852.

AVIS.

UN ancien Instituteur, muni d'un diplôme, enseignant le Français et l'Anglais grammaticalement, possédant une bonne prononciation, l'arithmétique suivant les méthodes anglaises, d'une manière très intelligible sur la planche, la tenue des livres de compte surtout pour le commerce, etc., désire se placer dans une ville, village ou paroisse de campagne, dans aucun district, comté ou township du Canada: muni de certificats de différentes paroisses là où il a eu l'honneur d'être employé.
S'adresser au bureau des Melanges Religieux.
4 juin 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années, qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, désirerait obtenir une place d'Instituteur d'École Modeste, soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le Plain-Chant Grégorien, il peut occuper avec avantage, comme par le passé, la place de MAÎTRE CHANTRE, et se rendra par là très utile au Curé et à la Fabrique qui l'engagerait.
S'adresser à ce Bureau ou à Messieurs les Régens de l'Académie de Berthier.
Le 28 Mai, 1852.

PEINTURE, HUILE, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRUSSES et PINCEAUX, au plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.
Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, Faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.
MICHEL MOSES.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES.

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très-variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne.
DE PLUS:
Une quantité de dessins pour études, papeterie, etc.
J. M. LAMOTHE.
Montréal, 6 Fév. 1852.

A Vendre,
A CE BUREAU,
LE MANUEL
DE LA
VISITE EPISCOPALE

dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal
AUGMENTE
DU
MANÈGE
DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL
POUR LA
Visite Générale des Communautés
Prix: 2/9 la douzaine.
Montréal, 4 mai 1852.

COLLEGE JOLIETTE.

Le cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:
1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.
2ème. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin Linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.
3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.
4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.
5ème. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.
6ème. Année.—Cours latin.—Compositions et discours, etc.
Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.
La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.
CONDITIONS PAR AN.
Enseignement et logement . . . £3 0 0
Piano . . . . . 3 0 0
Musique . . . . . 1 10 0
Dessin . . . . . 0 5 0
Abonnement à la bibliothèque . . . 0 2 0
CHAMPAGNEUR, Ptre.

AUX AMATEURS
d'Estampes et Gravures.

Le Soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers:
La Mort du Pêcheur (grand et petit);
Les Amazones;
Batailles de l'Empire.
POUR EXERCICES DE DESSIN:
Petites Etudes de Julien;
Etudes sur les Chevaux.
— AUSSI:
Un grand assortiment d'images encadrées, à relief, etc. Le tout à des prix TRÈS-MODÉRÉS.
J. M. LAMOTHE.
12 mai 1852.

CHEMINS DE CROIX.

Le soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 10 pouces de long sur 36 de large. Les moultures sont en noyer noir solide et ont 5 pouces de large. Une baguette de plane enlève règne à l'intérieur et à l'extérieur du tableau. Les gravures sont en couleurs.
— AUSSI:
Différentes sortes de GRAVURES.
GEORGE LECOMTE.
Coin des Rues Bonaventure et St. Jacques.
Montréal, 30 Mars 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

MEDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc. par le P. M. de Bernegai, 1 vol 32 prix 2s.
L'ÂME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gaufré, prix 2s.
L'ÂME ÉLEVÉE À DIEU, par les réflexions et les sentiments, par l'abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gaufrée, prix 2s.
LE SALUT FACILITE AUX PECHEURS, par la dévotion au très Saint et Immaculé cœur de Marie, dans l'Archeconfrérie, etc., 1 vol 18 avec gravure brochée, p. 10s.
LE LIVRE D'OR, ou l'humilité en pratique, pour conduire à la perfection chrétienne, utile à tous les fidèles, 1 vol. 32 joli cartonnage, prix 10s.
LA VIE DE LA STE-VIERGE, Mère de Dieu, ensemble la vie de St. Joseph, par J. Collin de Plancy, 1 vol 18 figures, prix 3s.
LE CHEMIN DE LA SANCTIFICATION, ou le vrai conducteur des âmes dans la voie du Salut, par les sacrements de pénitence et d'eucharistie, augmenté du chemin de la croix, 1 vol. 18 gaufrée et tranche dorée, prix 2s. 6d.
En vente chez
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent
6 avril 1852.

ACADEMIE
DE
ST. ANDRÉ D'ARGENTHUIL

COMITÉ DU LAC DES DEUX MONTAGNES,
DISTRICT DE MONTRÉAL,
CANADA-EST.
SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES
EVÊQUES DE MONTRÉAL.
Cet nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Outawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon, et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout à fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays, sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves, étrangers à cette langue, pourront facilement en acquies la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'Académie.
RÈGLES.
Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.
Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'Académie est de £4 par année choloire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations, on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Ecns, à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRÉ.
S. A. BERNIER, Ptre.
Directeur de l'Académie.
Montréal, 9 septembre 1852.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES soussignés, ayant l'intention de discontinuer l'importation et la vente des CHAPEAUX FRANÇAIS, offrent ceux qui leur restent à QUATRE PIASTRES. Les chapeaux sont de la première qualité, et peuvent parfaitement convenir aux messieurs du clergé, par leur forme.
E. R. FABRE & CIE.
16 avril 1852.

PROMAGE DE GRUYERE, 1ere qualité, prix 1/3 la livre, à vendre chez

E. R. FABRE & CIE.
16 avril 1852.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe, des Veilles des Dimanches, Chemin de la Croix, etc., avec jolie reliure.
Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
E. R. FABRE & CIE.
No. 3, Rue St-Vincent.

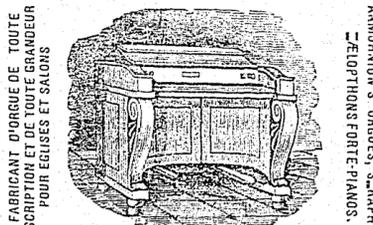
ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France
Le Soussigné très-recommandé de grand encouragement par les MM. du Clergé et le Publique en général lui ont été adressés par un de ses amis de ce même pays pour lui annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les ateliers de France.
TELS QUE:
Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Journée du Chrétien, Do. de la Ste. Vierge, Formulaire, Vie dévote, Ange Conducteur, Livre de Vie, Visite au St. Sacrement, Heures choisies, Chemin de la Croix, A Marie-gloire, et pour la Combat Spirituel, Ste. Communion, etc.
AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE:
Chapelets, Médailles, Petites statues de la Ste. Croix et Ceint en Argent, Vierges, en argent, Statues en Porcelaine: Du Bon-Pasteur, De la Ste. Vierge, De St. Joseph, De St. Ange Gard., De l'Ange Gard., Depuis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.
DE PLUS:
Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille colorées, maintenant à la disposition des riches, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
J. M. LAMOTHE.
Libraire.
Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.
Montréal, 10 mai 1851.

SAMUEL R. WARREN.
No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRIQUE D'ORGUE DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTES SAISONS POUR ÉGLISES ET SALONS.
AMMONIUM S. ORGUES, SCAPHIUMS, ÉLÉPHONS FORTE-PIANOS.
LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élégance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.
Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, est de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.
Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de ce pays, on ne saurait pas à même d'acquies des ORGUES de grande dimension, L'HARMONICUM et le ÉLÉPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangements (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très peu.
N. B.—On ne fait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré que se prend encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom D'ORGUES POUR ÉGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE des Orgues, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles ne perçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte — ne s'est sans aucune rapport au travail à désirer — celui de remodeler et de faire un objet passable d'une boîte à sifflets que l'on décoré du nom D'ORGUE.
Montréal, 10 Septembre 1851.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention:
Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3;
Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonné en 130 volumes pour £6 5s.
Et enfin:
Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 450 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10.
Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.
E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, le 9 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,
TELS QUE
Formulaire de prières, Imposition de Jésus-Christ, Visites au St. Sacrement, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demeiselles, Imposition de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.
Aussi tous les livres en usagedans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cir, bougies, crayons, arbes, etc. Le tout à très-bas prix.
Z. CHAPELEAU.
Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
(du Canada.)
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL—£ 10,000.
BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.
JOHN YOUNG, Ecr., VICE-PRÉSIDENT.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
M. HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., VICE-PRÉSIDENT.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTER, Ecr., M. P. P.
EDW RAMSAY, Ecr., Gérant.
Constiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-General.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.
GERANTS DANS LE BAS-CANADA.
Sorel.—R. Barrower, Ecr.
St. Andrews.—Frank Farish, Ecr.
St. John.—Charles Pierce, Ecr.
Huntingdon.—R. B. Sohier, Ecr.
Stanstead.—F. Judd, Ecr.
Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Ecr.
Melbourne.—Thos. Taite, Ecr.
St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, Ecr.
Trois-Rivières.—John Robertson, Ecr.
Hawkesbury.—Georges Hamilton, Ecr.
Dunham.—Wm. Baker, Ecr.
Wm. Ritchie, Ecr.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.
En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considerable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel, ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.
Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de cent-credit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-credit, sont les plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, 5 mars 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ÈME ÉDITION.
TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITÉ:
La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de règle, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.
Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est de plus solide, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.
Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.
LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.
P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.
Montréal, 5 août, 1851.

Appareil Mécanique à Seter le Bois.

LES Soussignés étant pourvus d'un appareil propre à SETER le BOIS et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, informant respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS, PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGES dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, Rue Christophe, (près la Maison de Providence) No. 5.
EDOUARD PEPIN,
JOSEPH CHRISTIN.
Montréal, 16 décembre 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.

Petite Rue St. Jacques, No. 37.
Montréal, 21 juin 1851.

LOUIS RICARD,
AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, no. 5.
Porte voisine de M. Louis Perrault.
Montréal, 17 octobre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN,
AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, déclarations de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.
BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.
Québec, 4 octobre 1851.

LACOSTE ET LATOUR,
NOTAIRES.

ET Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit, dans le Haut et dans le Bas-Canada.
Etranger: No. 1, rue St. Dominique, porte voisine de M. Lafontaine et Berthelot, avocats.
Montréal, 18 novembre 1851.

DR. GLOBENSKY,
GRANDE RUE DU FAUBOURG SAINT LAURENT
No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

P. CARNOT, Professeur de Français, Latin, Rhétorique, Belles-Lettres, etc., Rue Dorchester, numéro 5.
Montréal, 9 novembre 1850.

JOSEPH F. DORVAL,
MAÎTRE-MENUISIER,

Atelier, quatrième maison de l'avenue Nord-Est de la rue Ste. Catherine, sur la rue des Allemands,
MONTREAL,
Entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage.
Montréal, 23 septembre 1851.

GYMNASÉ & ACADEMIE D'ARMES
Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.
Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1.
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.
Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.
L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er. juillet, et se paie d'avance, par semestre.
Une gratuité de dix exemplaires sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion . . . £0 2 0
Chaque insertion subséquente . . . . . 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion . . . . . 0 3 6
Chaque insertion subséquente . . . . . 0 0 11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne . . . . . 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne . . . . . 0 0 1
L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.
Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

Liste des Agents.
Montréal. . . . . MM. E. R. FABRE ET CIE., Lib.-Tros-Rivières. . . . . VAL. GUILLET, Ecr., N. P. Québec. . . . . L. GILL, Ptre., V. Ste. Anne. . . . . M. F. PILOYE, Ptre. Direct. Rivière du Loup. . . . . M. J. BARBEAU. St. Athanas. . . . . M. J. DACIER.

RÉDACTEUR: F. M. DERRON, Avocat, Coin des rues Mignonne et St. Denis.
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, près de l'Evêché, Montréal.